



R-4270-2024, phase 1

Les indicateurs de performance touchant la maîtrise intégrée de la végétation

Présentation de la preuve du
Regroupement des conseils régionaux de
l'environnement du Québec (RNCREQ)

18 novembre 2024



Le RNCREQ

La force d'un réseau :

Le RNCREQ est reconnu comme interlocuteur privilégié du gouvernement sur les questions environnementales et il intervient dans la plupart des grands dossiers :

**Transition énergétique | Aires protégées | Biodiversité | Changements climatiques | Développement durable | Eau | Milieux humides | Énergie
Foresterie | Matières résiduelles | Mines | Transport | Aménagement du territoire | Sols contaminés | Économie circulaire**

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Le RNCREQ

Intervenir dans une perspective
de développement durable

Depuis 1998, le RNCREQ est un intervenant actif auprès de la Régie de l'énergie, organisme de réglementation économique des distributeurs d'électricité et de gaz naturel mis en place pour étudier les demandes des différents intervenants en matière d'énergie au Québec.



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Les indicateurs de performance touchant la maîtrise intégrée de la végétation

Pour le RNCREQ, le secteur de l'énergie est un important facteur de développement sociétal, notamment par les importantes retombées économiques et la création d'emplois de qualité qu'il peut procurer. Néanmoins, ce secteur est aussi responsable de problèmes environnementaux importants, dont l'épuisement des ressources, les changements climatiques et la pollution atmosphérique. Il importe donc de prendre des décisions responsables en matière de développement du secteur énergétique en mesurant attentivement les implications de ces choix;

Plus spécifiquement, en matière de transport, le RNCREQ favorise une planification permettant d'identifier des corridors énergétiques où l'impact sur les milieux naturels et humains seront moindres. Le maintien de la biodiversité et de la connectivité écologique sont des enjeux importants lors de la mise en place et de l'entretien des infrastructures de transport.

L'intérêt du RNCREQ pour le présent dossier porte principalement sur la qualité des indicateurs de performance touchant la maîtrise intégrée de la végétation et de ce qu'ils nous apprennent sur l'efficacité des pratiques et sur la minimisation des impacts sur le milieu.

La **force d'un réseau** au service de l'**environnement** et du **développement durable**





Introduction

- Les indicateurs de performance en Maîtrise intégrée de la végétation (MIV) :
 - Introduits en 2005
 - Modifiés en 2011
- Problèmes identifiés :
 - Indicateurs peu utiles pour le contrôle des coûts et les améliorations environnementales.
 - Objectifs peu clairs dans la documentation en preuve (ex. : explications « H » à B-0138)



Historique des indicateurs

- 2005 : Adoption d'un premier indicateur environnemental par la Régie :
 - « Superficies traitées à l'aide de phytocides ».
- 2011 : Analyse menée par le Transporteur :
 - Reconnaissance des limites des indicateurs.
 - Propositions d'améliorations rejetées ou modifiées après discussions.
- 2019 : Ajout d'un 4^e indicateur :
 - Superficies traitées mécaniquement et sélectivement avec phytocides.



Évaluation des indicateurs actuels

- 4 indicateurs actuels :
 - Superficie totale des emprises à entretenir.
 - Superficie traitée mécaniquement.
 - Superficie traitée sélectivement avec phytocides.
 - Superficie combinée (mécanique et phytocides)
 - Devrait se lire superficie ayant fait l'objet d'un traitement
- Faiblesses constatées :
 - Valeur mal identifiée (premier indicateur = Superficie totale des emprises).
 - Valeur manquante
(« Superficie total à entretenir » = 144 000 ha selon B-0187, p. 11)
 - Duplication d'information (4^e indicateur = somme des 2^e et 3^e).
 - Absence d'objectifs clairs *et ciblés*
traitement maximisé ou meilleure qualité?



Données historiques

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Superficie totale des emprises à entretenir	176745	179,144	179,144	179,536	179,436	179,543	181,677
Superficie traitée mécaniquement	17294	13,977	12,209	14,742	16,966	18,811	20,460
Superficie traitée sélectivement à l'aide de phytocides	864	798	893	1,134	1,890	1,707	1,344
Superficie traitée mécaniquement et sélectivement à l'aide de phytocides		14,775	13,103	15,876	18,856	20,518	21,804

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Superficie traitée mécaniquement	9.8%	7.8%	6.8%	8.2%	9.5%	10.5%	11.3%
Superficie traitée sélectivement à l'aide de phytocides	0.5%	0.4%	0.5%	0.6%	1.1%	1.0%	0.7%
Total traité	10.3%	8.2%	7.3%	8.8%	10.5%	11.4%	12.0%

- Augmentation des superficies traitées (2018-2023) :
 - Mécanique : de 7,8 % à 11,3 %.
 - Phytocides : fluctuation avec baisse récente (0,7 % en 2023).



Résultats 2017-2023

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Superficie totale des emprises	A = ligne 43	176,745	179,144	179,144	179,536	179,436	179,543	181,677
Superficie totale des emprises à entretenir	B = A * 79%	140,091	141,992	141,992	142,303	142,224	142,309	144,000
Total traité	C = ligne 46	18,158	14,775	13,102	15,876	18,856	20,518	21,804
% traité	D = C / B	13%	10%	9%	11%	13%	14%	15%
Somme mobile sur 7 ans	E = \sum C sur 7 ans							121,556
Pourcentage mobile sur 7 ans	F = E / B							84%

Ligne A – Libellé corrigé

Ligne B – Chiffre fourni pour 2023 (égal à 79,3% de A)
extrapolé pour les autres années

Ligne E – Somme du Total traité sur les derniers 7 ans

Ligne F – Somme sur 7 ans / Superficie totale à entretenir

Objectif: Ligne F = 100 %



Résultats 2017-2023

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Superficie totale des emprises	A = ligne 43	176,745	179,144	179,144	179,536	179,436	179,543	181,677
Superficie totale des emprises à entretenir	B = A * 79%	140,091	141,992	141,992	142,303	142,224	142,309	144,000
Total traité	C = ligne 46	18,158	14,775	13,102	15,876	18,856	20,518	21,804
% traité	D = C / B	13%	10%	9%	11%	13%	14%	15%
Somme mobile sur 7 ans	E = \sum C sur 7 ans	108,813	106,068	102,115	106,286	104,748	113,550	121,556
Pourcentage mobile sur 7 ans	F = E / B	78%	75%	72%	75%	74%	80%	84%

Calcul de la ligne F pour les années antérieures
Toujours bien en-deça de 100 %

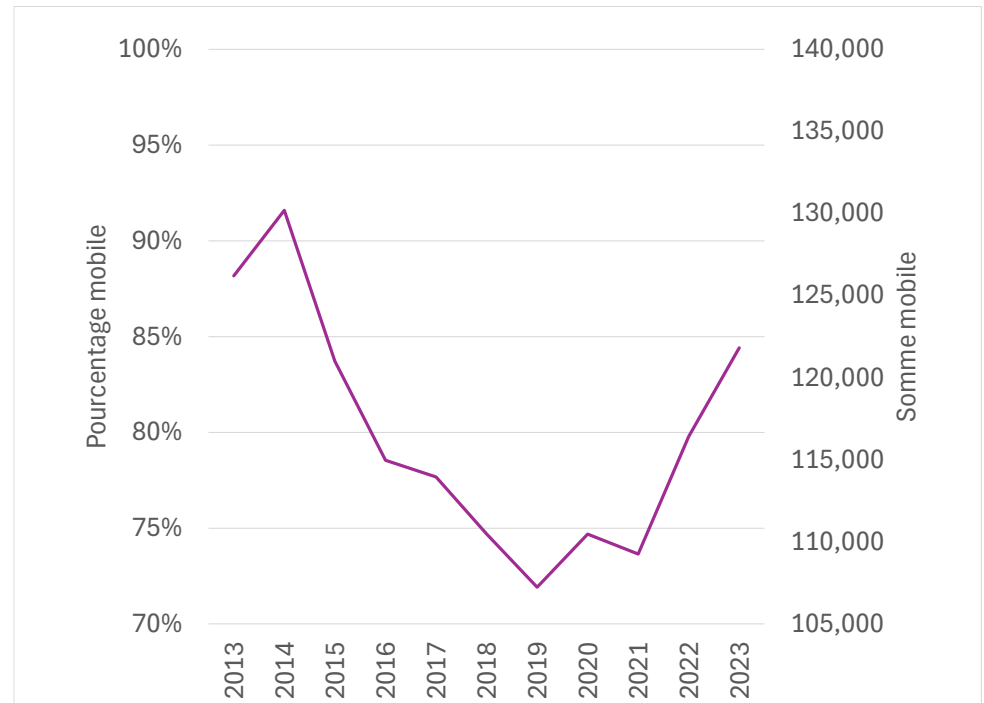


Degré d'atteinte de l'objectif en MIV d'HQT

Objectif de traitement de 100 % de la superficie en 7 ans jamais atteint

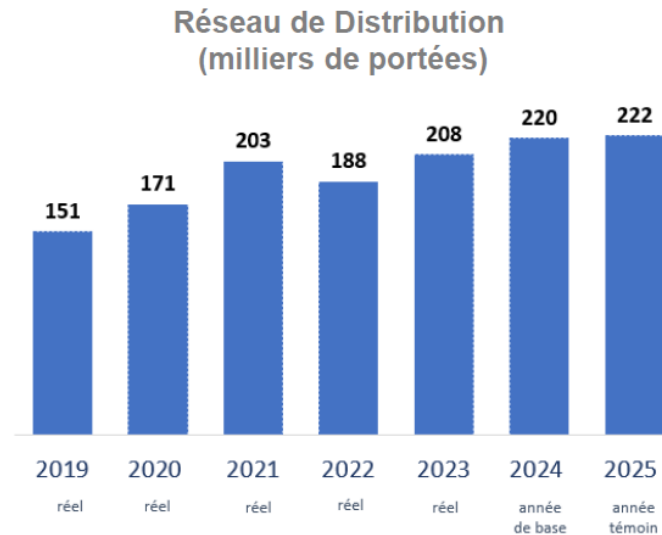
Amélioration dans les dernières années

Les indicateurs ne sont pas adéquats pour permettre le suivi



Degré d'atteinte de l'objectif en MIV d'HQD

- Le Distributeur n'a actuellement pas d'indicateurs de performance en matière de maîtrise de la végétation
- Il présente néanmoins ses résultats réels et ses cibles en preuve (B-0187, p. 12)



Cadence cible
220 à 225 milliers de portées



Degré d'atteinte de l'objectif en MIV d'HQD

- Ces résultats indiquent que le Distributeur s'approche de sa cible de traiter l'ensemble des portées sur une période de 5 ans.
- Entre 2019 et 2023, il a traité 92% des portées à entretenir
- Selon ses prévisions, il dépassera cette cible en 2025

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Portées totales à entretenir	A	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Total traité	B	151,000	171,000	203,000	188,000	208,000	220,000	222,000
% traité	C = B / A	15%	17%	20%	19%	21%	22%	22%
Somme mobile sur 5 ans	D = \sum B sur 5 ans					921,000	990,000	1,041,000
Pourcentage mobile sur 5 ans	E = D / A					92%	99%	104%



Conclusions

Les indicateurs doivent:

- Répondre aux attentes de la Régie
- Permettre une évaluation de la performance d'Hydro-Québec par rapport aux objectifs qu'elle s'est elle-même fixés:
 - maintenance cyclique moyenne de 7 ans pour le Transporteur et 5 ans pour le Distributeur

Minimalement :

- Clarifier les libellés des indicateurs
- Rajouter des indicateurs essentiels pour suivre la performance en relation avec les objectifs
- Rajouter des indicateurs similaires pour le Distributeur
 - Basés sur le nombre de portées traitées

Éventuellement :

Alignement avec les objectifs environnementaux et économiques, par l'intégration des indicateurs axés sur :

- L'efficacité du traitement (qualité et coût)
- La minimisation des impacts sur le milieu
- La contribution à la résilience du réseau